



EN BREF :

Pour la semaine du 31 juillet au 6 août :

- Sommaire météorologique.
- Stades phénologiques.
- Opérations culturales.
- Mauvaise herbe : cornouiller du Canada.

SOMMAIRE MÉTÉOROLOGIQUE

Côte-Nord

Secteur de la Haute-Côte-Nord : températures fraîches, précipitations moyennes (de 1 à 3 jours).

Secteur de Sept-Rivières (semaine du 24 au 30 juillet) : températures normales, précipitations importantes (plus de 3 jours).

Lac-Saint-Jean Ouest

Pour les secteurs de Normandin et d'Albanel : températures chaudes le jour et normales la nuit, précipitations faibles (moins d'un jour).

Lac-Saint-Jean Est

Secteur de l'Ascension : températures chaudes le jour et normales la nuit, précipitations importantes.

STADES PHÉNOLOGIQUES

Année de récolte

Côte-Nord

Secteur de la Haute-Côte-Nord : stades 11 (fruits verts) et 13 (fruits bleus ou noirs).

Secteur de Sept-Rivières (semaine du 24 au 30 juillet) : stade 11.

Lac-Saint-Jean (Est et Ouest)

Pour l'ensemble des secteurs : stades 11, 13 et 14.

Année de végétation

Côte-Nord

Secteurs de la Haute-Côte-Nord : croissance terminée; ce stade est observable par la présence d'un petit fil noir à l'extrémité de la tige. Début de la maturation des bourgeons.

Lac-Saint-Jean Ouest

Pour l'ensemble des secteurs, la croissance est terminée. Début de la maturation des bourgeons.

OPÉRATIONS CULTURALES

Désherbage d'été (super-éponge)

Pour l'ensemble des régions, le désherbage d'été est actif pour les terrains en végétation.

Récolte

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Pour l'ensemble des secteurs, la récolte des bleuets frais cueillis à la main est débutée. La récolte des bleuets destinés à la congélation débutera vers le 10 août pour les secteurs de Saint-Méthode et de Dolbeau-Mistassini. Pour les autres secteurs, la récolte débutera selon l'état de maturation des fruits.

MAUVAISE HERBE

Contrôle du cornouiller du Canada : application automnale

Le cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*, quatre-temps) est une mauvaise herbe dont la densité varie de faible à très élevée pour l'ensemble des bleuetières (voir photo A). L'herbicide SPARTAN^{md} utilisé après la récolte effectue généralement un bon contrôle de cette mauvaise herbe. En juillet, un pourcentage plus ou moins important de cornouiller peut réapparaître dans les champs traités à l'automne précédent. Un deuxième traitement avec l'herbicide SPARTAN^{md} pourra donc être effectué l'année suivante, après la récolte, si nécessaire. La photo B, prise le 14 juin 2011, montre une bleuetière dont le traitement a été effectué au début de septembre 2010. On peut remarquer, sur cette photo, une bande de cornouiller non traitée.



Traitement

Appliquer l'herbicide SPARTAN à raison de 40 g/ha avec l'agent mouillant AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres d'eau) 1 à 4 semaines après la fin de la récolte. Utiliser de 150 à 200 litres d'eau par hectare. Faire seulement une application par cycle de culture. **Éviter d'appliquer le traitement lors d'une période ensoleillée.** Faire l'application tôt le matin ou en fin de journée. Il est recommandé de faire un fauchage des champs traités à l'automne, lorsque la végétation est en dormance.



Photo A : Cornouiller du Canada.

Source : Joseph Savard, Groupe conseil Agri-vert

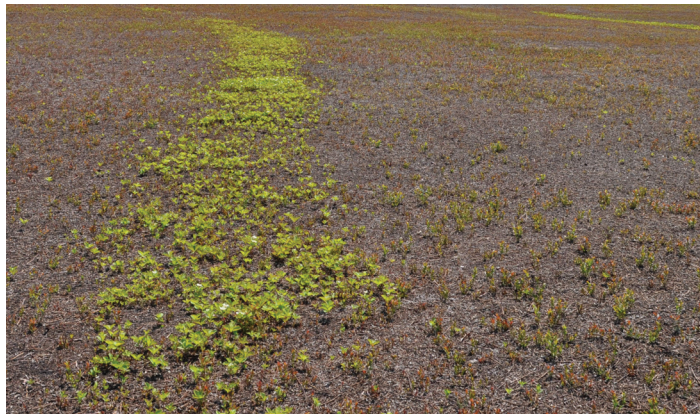


Photo B : Bleuetière traitée au SPARTAN en septembre 2010 (photo prise en juin 2011). Remarquez la bande de cornouiller non traitée.

Source : Joseph Savard, Groupe conseil Agri-vert

Texte rédigé par :

Joseph Savard, technicien agricole, Groupe conseil Agri-vert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN
ANDRÉ GAGNON, agronome, conseiller en horticulture – Avertisseur
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ
801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 662-6457, poste 249 – Télécopieur : 418 668-8694
Courriel : Andre.Gagnon@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Maripier Mercier, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – bleuet nain – 9 août 2011

